



## Sanction en cas de dégâts du véhicule de service

Par **nanouoska**, le **07/04/2013** à **15:06**

bonjour, quelqu'un a emboutit le feu arrière de la voiture de service sur mon lieu de travail lors d'une livraison il y a plus de 2 mois, mon patron m'a dis qu'il va prendre des mesure à mon égard et a attendu le courrier de l'expert.

J'ai reçu une convocation pour un entretien en vus d'une sanction voir même un licenciement,qu'est-ce je risque?

je ne suis pas responsable, mais mon patron a fait expertisé le véhicule et dit que c'est de ma faute que je suis rentré dans un poteaux, il ne c'est même pas déplacer sur le lieu de l'accident pour constaté les dégâts, et je ne sais pas qui à fais le constat à l'assurance de l'employeur.Merci de me répondre rapidement.